

cire brute, je trouvai une bien plus grande quantité de l'une et de l'autre, mais le vaisseau étant déjà bondé de marchandises de Manille, je n'avais plus de place dans la cale pour ma cire, et mon équipage n'était pas assez nombreux pour contenir un plus grand nombre d'esclaves ; je ne pris qu'un essai et seulement de quoi paier les frais de mes relâches. Si j'avais eu un plus grand vaisseau mieux armé, j'aurais fait un voyage très lucratif pour la Compagnie.

J'achetai la cire brute à raison de douze sols environ la livre, en argent, faute d'effets de traite, et les dix neuf esclaves pour la somme de 2,000<sup>l</sup> environ de notre monoye. Sur ce dernier article il y a eu à l'Isle de France dix mille et tant de livres de pur bénéfice suivant les comptes qui en ont été fournis à la Compagnie ainsi le seul article de 300 esclaves promis annuellement par les marchands de Timor donneraient à la Compagnie environ 50 mille écus de notre monnoye en pur profit par chaque voyage, et il paraît qu'il y aurait cent p. 0/0 au moins de bénéfice sur les six ou sept cents quintaux de cire brute ou travaillée que l'on tirerait annuellement de Timor. Ces profits seraient encore augmentés par ceux que l'on ferait sur les effets de traite, que l'on y porterait. Il est certain que l'esclave pièce d'Inde, par exemple, qui m'a coûté 20 et 22 piastres en argent, n'en coûterait pas 12 en poudre à canon, eau de vie ou autres effets de traite que les marchands du pays préfèrent à l'argent.

Je partis de Lifao le 2 Mai 1755 et j'arrivai à l'Isle de France le 8 Juin suivant malgré toutes les mauvaises qualités de la frégate. Je remis à M. Bouvet la traduction de mon traité avec le gouverneur de Timor. Je remis dans les magasins la cargaison du